

Marché de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux de Remplacement de 6 Ascenseurs

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

Université de Strasbourg
Direction du Patrimoine Immobilier
Département des Contrats Immobiliers
18 rue Goethe
CS 90032
67081 STRASBOURG cedex



MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE REPLACEMENT DE 6 ASCENSEURS

Date et heure limites de réception des offres

Jeudi 05 juin 2025 à 18 H 00

Règlement de la Consultation

SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1 – MAITRE D'OUVRAGE	3
1.2 – OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.3 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
1.4 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	4
1.5 - CONTENU DE LA MISSION	4
1.6 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	4
1.7 - FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE	5
1.8 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	5
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	5
2.1 - DELAIS D'EXECUTION	5
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (OPTIONS)	5
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	6
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	6
<u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	6
3.1 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
3.2 – MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
3.3 – MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
<u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	7
4.1 – MODALITES DE REMISE DES OFFRES	7
4.2 – COPIE DE SAUVEGARDE	8
4.3 - PIECES DE LA CANDIDATURE	9
4.4 - PIECES DE L'OFFRE	11
<u>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	13
5.1 - CRITERES DE JUGEMENT	13
5.2 – EXAMEN DES CANDIDATURES	13
5.3 – EXAMEN DES OFFRES	14
<u>ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	15
6.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	15
6.2 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	15
<u>ARTICLE 7 : NEGOCIATION</u>	16
<u>ARTICLE 8 : VOIES DE RECOURS</u>	16

Marché de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux de Remplacement de 6 Ascenseurs

Article I : Objet et étendue de la consultation

1.1 – Maître d'ouvrage

Le Maître d'ouvrage :

Université de Strasbourg
Direction du Patrimoine Immobilier
Département des Contrats Immobiliers
18 rue Goethe
CS 90032
67081 STRASBOURG cedex

1.2 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne la maîtrise d'œuvre pour des travaux de remplacement de 6 ascenseurs.

Lieu d'exécution : Bâtiments précisés dans le document "Programme" annexé au CCTP.

La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à **548 000 € HT**, se répartie de manière suivante :

- 0520 Institut d'Anesthésiologie, Strasbourg (67) : 50 000 euros HT ;
- 1040 Patio, Strasbourg (67) : 80 000 euros HT ;
- 1020 Pangloss, Strasbourg (67) : 60 000 euros HT ;
- 2160 Escarpe, Strasbourg (67) : 68 000 euros HT ;
- 390 PEGE, Strasbourg (67) : 230 000 euros HT ;
- 330 Pôle API Bâtiment C, Illkirch Graffenstaden (67) : 60 000 euros.

Contexte de l'opération de travaux :

L'Université de Strasbourg compte un parc de 119 ascenseurs répartis sur 84 bâtiments situés sur les campus Esplanade, Historique, Médecine, Illkirch, Schiltigheim, Meinau, Haguenau, Colmar et Sélestat.

Ce parc d'appareils élévateurs est très hétérogène, les plus anciens datant de 1960, les plus récents de 2020. Conformément à la réglementation, une campagne de mise aux normes sera entreprise en 2025 et se poursuivra sur les 4 années à venir.

Pour certains ascenseurs le coût de mise aux normes étant très élevé, l'Université a opté pour leur remplacement permettant ainsi de disposer d'appareils neufs conformes aux dernières règles de sécurité et d'accessibilité. Six bâtiments ont été priorités pour la campagne de remplacement 2025-2029.

Travaux envisagés :

Les travaux seront répartis dans l'ordre suivant :

- 0520 Institut d'Anesthésiologie, Strasbourg (67) – 1 Ascenseur Simplex ;
- 1040 Patio, Strasbourg (67) – 1 Ascenseur Simplex ;
- 1020 Pangloss, Strasbourg (67) – 1 Ascenseur Simplex ;
- 2160 Escarpe, Strasbourg (67) – 1 Ascenseur Simplex ;
- 390 PEGE, Strasbourg (67) – 1 Ascenseur Quadruplex ;
- 330 Pôle API Bâtiment C, Illkirch Graffenstaden (67) – 1 Ascenseurs Simplex.

Marché de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux de Remplacement de 6 Ascenseurs

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée par le maître d'ouvrage aux travaux de l'ensemble du programme **2025-2029** est de **548 000 € H.T.**

1.3 - Etendue de la consultation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 1°, R. 2123-1 1°, R. 2123-4 à R. 2123-5, R. 2172-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le candidat n'a pas à apporter de modifications ni de compléments au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ni au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

1.4 - Décomposition de la consultation

Le marché n'est pas alloti car aucune prestation distincte n'a pu être identifiée.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Il n'est pas prévu de phases.

1.5 - Contenu de la mission

La mission de maîtrise d'œuvre est établie en application des articles L. 2410-1 et suivants du Code de la commande publique consacrés aux relations entre la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre privée, et plus particulièrement aux dispositions prévues par les articles L. 2430-1 à L. 2432-2 et R. 2431-1 et suivants.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée au titulaire du marché comprendra les éléments détaillés ci-après, conformément aux articles R. 2431-1 et suivants du code de la commande publique :

MISSION DE BASE
AVP - études d'avant-projet et toute demandes administratives notamment autorisations d'urbanisme
PRO - études de projet
ACT - assistance au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux
VISA - validation des plans d'exécution et de synthèse des entreprises
DET - direction de l'exécution des marchés de travaux
AOR - assistance lors des opérations de réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement
MISSIONS COMPLEMENTAIRES
OPC - Ordonnancement Pilotage et Coordination

La réponse aux missions complémentaires est obligatoire.

Le contenu de chaque élément de la mission de base est celui qui figure aux annexes I et II de l'arrêté du 21 Décembre 1993.

1.6 - Conditions de participation des concurrents

Les concurrents retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement.

**Le présent avis s'adresse à un maître d'œuvre ou un groupement de maîtrise d'œuvre disposant a minima :
- de compétences en ascenseurs.**

Marché de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux de Remplacement de 6 Ascenseurs

Le bureau d'études disposant de la compétence en ascenseurs sera le mandataire du groupement.

En outre, les candidats pourront se doter de toute autres compétences qu'ils jugent nécessaires telles qu'électricité courants forts et faibles, OPC, etc....

1.7 - Forme juridique de l'attributaire

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il sera contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

La forme du groupement imposée, dans le présent marché, a pour objet d'assurer la continuité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

1.8 - Nomenclature communautaire

La classification principale et complémentaire conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :
Services d'architecture, d'ingénierie et de planification (71221000)

La classification de la nomenclature de l'Université de Strasbourg est la suivante :

BF.12 : Maîtrise d'œuvre et ingénierie

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Délais d'exécution

Le marché prend effet à compter de la date de notification (qui vaut ordre de service de démarrage des prestations) jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux réalisés ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période.

L'achèvement de la mission fera l'objet d'une décision établie sur la demande du Maître d'œuvre, par le Maître de l'ouvrage, dans les conditions de l'article 21 du CCAG-Maîtrise d'œuvre et constatant que le titulaire a rempli toutes ses obligations.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est d'environ 24 mois (délai de garantie de parfait achèvement non-compris).

2.2 - Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (options)

Les variantes ne sont pas autorisées. Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Marché de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux de Remplacement de 6 Ascenseurs

2.4 – Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles R. 2113-7 et R. 2113-8 du code de la Commande Publique.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

3.1 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises comprend les documents suivants :

- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes (n°1 Décomposition du forfait par éléments de mission et répartition des honoraires par cotraitants et n°2 annexe relative à la présentation d'un sous-traitant) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Règlement de la Consultation (RC) ;
- Le Cahier des Clauses Technique Particulières (CCTP) ;
- Le programme de l'opération ;
- Les Chartes Graphiques de l'Université ;
- Le DSCS Electricité ;
- Le Cadre de mémoire technique ;
- Le planning prévisionnel ;
- La fiche d'identification du candidat.
- Les diagnostics des ascenseurs.

Les pièces ci-dessus sont acceptées sans réserve par les candidats.

3.2 – Mise à disposition du dossier de consultation

Conformément à l'article R. 2132-2 du Code de la Commande Publique, le Maître d'ouvrage met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment **indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique** notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées via la plate-forme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation s'il télécharge le dossier sans s'identifier, ou bien en raison d'une erreur qu'il aurait fait dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

3.3 – Modification du dossier de consultation

Marché de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux de Remplacement de 6 Ascenseurs

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être portées à la connaissance des candidats au plus tard **7 jours avant la date limite de réception des offres (soit le 27/05/2025)**.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Dans le cadre de la réforme des marchés publics et à compter du 1er octobre 2018, l'ensemble des procédures de passation des marchés publics seront obligatoirement dématérialisées c'est-à-dire conclues par voie électronique via la plateforme des achats de l'Etat PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

L'ensemble des échanges entre les entreprises et l'Université de Strasbourg se fera via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) :

- Mise en ligne des documents de la consultation ;
- Echange questions/réponses ;
- Information des candidats non retenus ;
- Demande de complément de candidature ;
- Demande documents administratifs dans le cadre du formulaire NOTI1 ;
- Envoi des documents de la notification à l'attributaire.

4.1 – Modalités de remise des offres

Les offres doivent être déposées obligatoirement avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

En cas d'envois successifs seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis. Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

Aucun envoi papier, par télécopie ou courriel ne sera accepté.

IMPORTANT :

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles et respecter les conditions suivantes :

- Un dossier comportant les pièces de la candidature ;
- Un dossier distinct comportant les pièces de l'offre.

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'Etat, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat/soumissionnaire.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de PLACE :

Marché de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux de Remplacement de 6 Ascenseurs

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
- Assistance téléphonique ;
- Module d'autoformation à destination des candidats ;
- Foire aux questions ;
- Outils informatiques.

Les candidats ou les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions sur les documents de la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception est adressé au candidat/soumissionnaire par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue au maître d'ouvrage.

L'opérateur économique s'assure que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Avertissement :

Seuls les certificats de signature conformes au Référentiel général de sécurité (RGS) seront autorisés (**niveaux *** et *** RGS**).

Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Horodatage :

Les plis (candidatures et/ou offres) transmis par voie électronique sont horodatés. Les plis reçus après la date et l'heure limite fixées par la présente consultation sont considérés comme hors délai et sont rejetés.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme, la date et l'heure limite de remise des plis peuvent être modifiées.

Les candidats peuvent transmettre dans les délais impartis pour la remise des plis, sous pli scellé, et en complément d'un pli dématérialisé, une copie de sauvegarde de leur candidature et de leur offre.

4.2 – Copie de sauvegarde

Les candidats transmettent la copie de sauvegarde de leur candidature et offre sous pli cacheté sur lequel apparaissent clairement :

- La **dénomination et les coordonnées de la société candidate** ;
- Ainsi que la mention :

Copie de sauvegarde pour l'offre :

MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 6 ASCENSEURS

Marché de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux de Remplacement de 6 Ascenseurs

Ils sont :

- **Transmis par voie postale, en courrier recommandé avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.**

Ils sont adressés à :

Université de Strasbourg
Direction du Patrimoine Immobilier
Département Contrats Immobiliers
18, rue Goethe
CS 90032
67081 STRASBOURG cedex

Et devront être **réceptionnés au plus tard aux date et heure limites fixées pour la réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ;**

Ou

Déposés, contre récépissé, à la même adresse (Direction du Patrimoine Immobilier – Secrétariat – Rez-de-chaussée), du lundi au vendredi (sauf jours fériés) le matin de 9h à 12h et l'après-midi de 14h à 16h.

Les offres transmises par télécopie ou par courriel ne sont pas acceptées.

IMPORTANT : Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. De ce fait, si un des candidats auxquels le pouvoir adjudicateur envisage de notifier le marché a transmis son offre par voie électronique, il devra transmettre un exemplaire papier de son offre dans un délai maximum de 7 jours ouvrés suite à la demande de l'administration formulée via la plateforme PLACE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

4.3 - Pièces de la candidature

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R. 2143-3 du code de la Commande Publique :

Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants ou imprimé DC1 par lequel le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur :

- n'entrer dans aucun cas d'exclusion de la procédure de passation prévus aux articles [L.2141-1](#) à [L.2141-5](#) et [L.2141-7](#) à [L.2141-11](#) du Code de la Commande Publique
- être en règle au regard des articles [L. 5212-1](#) à [L. 5212-11](#) du code du travail concernant l'emploi des

Marché de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux de Remplacement de 6 Ascenseurs

travailleurs handicapés - ou rubrique F1 du DC1
Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que vous avez satisfait à vos obligations fiscales, au 31/12/N-1
Attestation de paiement des cotisations et de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de recouvrement des cotisations et des contributions sociales datée de moins de 6 mois (article D8222-5-1°-a du code du travail)
Extrait K ou K bis RCS de moins de 3 mois
Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article D8254-2 du Code du travail, la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L 5221-2 . Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel doit préciser, pour chaque salarié : sa date d'embauche, sa nationalité et le type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement de l'imprimé DC2, rubriques A, B, C
Afin de faciliter les éventuels échanges, les candidats rempliront la fiche d'identification du candidat (document UNISTRA joint au DCE)

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-6 et suivants du code de la Commande Publique :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ou rubrique F1 de l'imprimé DC2

Attestations d'assurance en cours de validité pour les risques professionnels

Relevé d'Identité Bancaire RIB avec mention de l'IBAN

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-15 et suivants du code de la Commande publique :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour l'année en cours

Liste des principaux services pour les marchés de même nature au cours des trois dernières années en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Justifier disposer d'un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références adéquates provenant de marchés publics effectivement exécutés antérieurement :

- 1 référence en ERP (restructuration) ;
- 1 référence sur un projet de restructuration d'échelle et de complexité comparable.

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats

- **Qualification OPQIBI n°1501 - Étude d'installations de transport de personnes**

Marché de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux de Remplacement de 6 Ascenseurs

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur en application de l'article R. 2143-12 du Code de la Commande Publique. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté, le candidat devra joindre en plus du DC4 ou de l'annexe à l'acte d'engagement dûment remplie, les renseignements suivants :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant concerné indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 et R. 2193-1 du Code de la Commande Publique.

Conformément à l'article R. 2143-4 du Code de la Commande Publique, l'Université de Strasbourg accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen, en lieu et place des documents mentionnés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-8 du Code de la Commande Publique. Il devra obligatoirement être rédigé en français.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximal de 6 jours en application de l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Dans le but d'alléger les délais de procédure, il est conseillé de joindre les déclarations fiscales et sociales (NOTI 2 liasses 3666 et la déclaration URSSAF), ainsi que les pièces mentionnées aux articles D8222-5 et D8222-7 du code du travail.

4.4 - Pièces de l'offre

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

<u>Documents</u>	<u>Descriptif</u>
Acte d'engagement	L'acte d'engagement (AE) et ses annexes : à compléter, à dater, à signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat : L'annexe 1 relative aux missions et à la répartition des honoraires en Word et en Excel . L'annexe 2 relative à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.
Cadre du mémoire technique	Le cadre du mémoire technique dûment établi présentant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de chaque mission. Et de structurer les informations relatives à : - Composition du groupement ;

Marché de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux de Remplacement de 6 Ascenseurs

	<ul style="list-style-type: none">- Les moyens humains et qualité de l'équipe affectée à la mission (référence professionnelle, CV des intervenants, titres d'études des intervenants de l'équipe candidate, identification nominative des personnes affectées au projet pour toute sa durée, ...);- La répartition des tâches au sein du groupement ;- Note méthodologique détaillée décrivant les conditions de mise en œuvre et de suivi de chantier ;- Références permettant de s'assurer que le candidat dispose d'une expérience équivalente (référence de projets réalisés ou en cours de réalisation indiquant la date et le destinataire public ou privé).
Planning détaillé	Un planning détaillé avec phasage comprenant les délais de réalisation pour chacun des éléments de mission composant le marché

IMPORTANT :

Afin de faciliter le travail d'analyse et de comparaison des offres, d'examen de la pertinence et de l'adéquation des propositions du candidat aux spécifications du marché, le mémoire technique ne doit pas dépasser plus de 50 pages, hors annexes.

Le candidat devra adapter ce format à un objectif de lisibilité (Arial police 10) et de compréhension.

Si le mémoire du candidat dépasse la limite de 50 pages, le candidat verra sa note (de la Valeur technique) minorée de 10 points par tranche de 10 pages supplémentaires.

Le candidat est réputé accepter sans aucune modification ni réserve la totalité des pièces du DCC. Seuls les exemplaires conservés par l'administration font foi.

En cas d'absence de l'une de ces pièces, l'offre pourra être déclarée irrégulière et rejetée.

Il est porté à la connaissance des candidats que le Maître d'ouvrage contractualisera le mémoire technique fourni à l'appui de l'offre.

Les candidats sont fortement encouragés à signer leur acte d'engagement dès le dépôt de leur offre.

Dans le cas contraire, l'attributaire provisoire sera invité à régulariser son offre dans un délai approprié, au terme de la procédure afin de formaliser le marché ou l'accord-cadre conclu.

Il est porté à la connaissance des candidats que le Maître d'ouvrage se laisse la possibilité de faire usage des dispositions de l'article [R. 2161-4](#) du Code de la Commande Publique et peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

Conformément à l'article [R. 2144-7](#) du Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par Le Maître d'ouvrage.

Marché de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux de Remplacement de 6 Ascenseurs

Conformément à l'article [R. 2143-13](#) les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le Maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Dans cet objectif, la plate-forme de dématérialisation www.marches-publics.gouv.fr, qui permet de télécharger les dossiers de consultation et de remettre des offres par voie électronique, dispose dorénavant d'un **espace numérique de stockage sécurisé intitulé « coffre-fort électronique »**. Cet espace est ouvert aux entreprises et permet à ces dernières d'y déposer les pièces relatives à leurs candidatures.

Conformément à l'article [R. 2143-14](#) les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 - Critères de jugement

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 (examen des candidatures), R. 2152-1 à R. 2152-12 (jugement des offres) du Code de la commande publique et dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les offres régulières, acceptables et appropriées et qui n'auront pas été rejetées en application des articles R. 2152-3 à R. 2152-5, seront classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'analyse définis ci-dessous. Ce classement sera effectué par l'acheteur. L'offre classée n° 1 sera considérée comme "l'offre économiquement la plus avantageuse".

L'offre économiquement la plus avantageuse ne se confond pas avec l'offre au prix le plus bas. Les critères de sélection choisis ainsi que leurs modalités de mise en œuvre mentionnées ci-dessous, permettront à l'acheteur de porter une attention toute particulière à la performance globale, à la qualité et aux modalités d'exécution des missions de la présente consultation.

5.2 – Examen des candidatures

L'examen des candidatures se fera **selon les capacités techniques, financières et professionnelles mentionnées ci-dessus**.

L'acheteur se réserve la possibilité d'éliminer les candidatures ne répondant pas aux exigences précisées le cas échéant dans le règlement de la consultation et pouvant porter notamment sur la capacité (diplômes, certificats, qualifications professionnelles...), le chiffre d'affaires minimum, les moyens techniques....

Marché de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux de Remplacement de 6 Ascenseurs

5.3 – Examen des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	Points
1. Prix	50
2. Valeur technique	45
- Qualité des moyens humains, des profils et des moyens matériels ; CV avec qualifications, compétences et expérience des personnes affectées à la réalisation du présent marché, références en projets similaires, notamment compétences en ingénierie sur des projets de renouvellement d'ascenseurs. Présentation d'un organigramme précisant la structure d'encadrement des équipes (et du groupement.)	15
- Méthodologie pour la réalisation des missions ; Description de la méthodologie d'intervention mise en place par le candidat : reformulation et compréhension de la demande, analyse des besoins et objectifs de l'opération, outils techniques utilisés pour assurer la prestation, déroulement de chaque phase, dispositions d'anticipation et organisationnelles. Présentation des mesures prévues pour intégrer les contraintes particulières à ce marché, notamment concernant la contrainte du chantier en site occupé et l'organisation imaginée pour gérer les travaux sur différents sites.	20
- Qualité du planning proposé de la phase AVP jusqu'à la livraison de l'ascenseur ; Présentation d'un planning prévisionnel en précisant les délais d'exécution de chaque phase / calendrier proposé pour réaliser les études et les travaux, avec le nombre de semaines de travail tous profils d'intervenants confondus ainsi que la décomposition en semaine de travail.	10
3. Sensibilisation des intervenants aux problématiques environnementales de la prestation Présentation de la stratégie en terme de gestion des déchets, de nuisances et de consommation énergétique. Précisions sur l'écoconception des ascenseurs.	5

Critère 1 : Prix

Le critère prix sera analysé à partir du prix total indiqué sur le tableau financier de la manière suivante :

Le moins disant se verra attribuer la note maximale de 40. Les autres candidats seront ensuite notés en fonction des écarts de prix constatés entre leur offre et celle du moins disant.

La note sera attribuée selon la formule suivante :

$$50 \times \frac{\text{montant de l'offre la moins chère}}{\text{montant de l'offre analysée}}$$

Critère 2 : Valeur technique de l'offre

La notation du critère 2 se fera en fonction des renseignements obtenus dans le cadre de mémoire technique fourni par le candidat dans son offre.

Marché de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux de Remplacement de 6 Ascenseurs

Chaque sous-critère sera noté sur 1 comme suit :

1/1: proposition très satisfaisante, standard élevé, parfaitement renseigné
0,8/1: proposition satisfaisante
0,65/1 : proposition convenable, standard au-dessus du moyen,
0,5/1: proposition correcte, large présence d'observations spécifiques
0,35/1 proposition passable, présence ponctuelle d'observations spécifiques
0,20/1: proposition suffisante, renseignements généraux non spécifiques à l'opération
0/1 : absence d'informations ou hors sujet

Cette note sur un sera ensuite ramenée à la note de chaque sous-critère.

Remarque :

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans l'annexe de l'acte d'engagement figurant dans l'offre d'un candidat, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de revenir vers les candidats pour leur demander de confirmer ou régulariser leur offre.

Si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la Commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

A l'issue de la consultation, il ne sera versée aucune prime aux candidats non retenus.

Article 6 : Renseignements complémentaires

6.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres (soit le 22/05/2025), une demande via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) sur la page de la consultation :**

<https://www.marche-publics.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée, via la plateforme PLACE, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, **7 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres (soit le 27/05/2025).**

6.2 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

La visite des sites est facultative. Les candidats qui souhaitent effectuer une visite sont priés de s'inscrire en envoyant un message via la plateforme des achats de l'Etat « PLACE », rubrique « questions » de la consultation.

Le point de la rencontre est :

**Le Patio
22 Rue René Descartes
67000 Strasbourg**

Il ne sera délivré aucune attestation de visite. Pour toute information complémentaire, merci de nous transmettre votre demande via la plateforme numérique PLACE.

Marché de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux de Remplacement de 6 Ascenseurs

Article 7 : Négociation

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

- **Les négociations pourront être engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales à condition qu'au moins trois offres régulières aient été déposées sinon la négociation pourra avoir lieu avec moins de candidats.**
- **Ces négociations pourront donner lieu à des auditions.**

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel, ...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. Suite à cette phase de négociation, et si des ajustements s'avèrent nécessaires, un délai complémentaire sera laissé aux candidats pour formuler une proposition finale qui servira de base pour l'analyse et le classement final des offres.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

Article 8 : Voies de recours

En cas de litiges portant sur la procédure du présent marché et à défaut pour les parties de trouver une solution amiable, le Tribunal Administratif de Strasbourg sera compétent pour en connaître.

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L. 551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L. 551-13 à 23 du même code) ;
- Soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 Strasbourg
Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Site internet : strasbourg.tribunal-administratif.fr